

**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le lundi 20 mars 2017 à 20 heures en session ordinaire, sous la Présidence de **Madame DESJOYAUX Armelle**, Maire.

**Présents** : Armelle DESJOYAUX - Marc VIAL-Ghislaine GARNIER - Philippe BOULOUMIE - Luc LEBRETON - Laila GAUTHIER - Véronique MOUNIER - Thierry PAILLEUX - Marlène PERRET- Bernard LOUISON - Jean Marc CHANAVAT - Caroline VIAL

**Excusés** : Joëlle TOINON (pouvoir à Marc VIAL) - Jean Louis TOINON (pouvoir à Thierry PAILLEUX)- Catherine DICHAMPT

Conformément à l'article L.2122.15 du CGCT, les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité Jean-Marc CHANAVAT en qualité de secrétaire de séance.

**APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal du 21 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

**DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE COMMANDE DE - DE 15 000 € HT**

Néant

**01. FOREZ EST - TRANSFERT COMPETENCE PLUI – Délibération n° 201703.01**

Madame le Maire rappelle qu'il est important de garder tout ce qui est urbanisme sur la commune. La commune est actuellement en révision de PLU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**S'OPPOSE** au transfert de compétence.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette décision

**02. SIMA COISE – CONVENTION ENTRETIEN SENTIERS – Délibération n° 201703.02**

Madame le Maire rappelle la convention Sima Coise concernant l'entretien des sentiers. Le montant du projet est estimé à 500 € / jour.

La commission « adjoints » propose de donner suite à cette convention à hauteur de 1 jour ½ soit un montant de 750 €/an.

Les chemins balisés seront répertoriés sur le topoguide notamment le Bief.

M. Jean-Marc CHANAVAT est nommé élu responsable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** la proposition faite par la commission « adjoints »

**DONNE TOUT POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette décision.

**03. FOREZ EST – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BROYEUR A VEGETAUX-  
Délibération n° 201703.03**

Madame le Maire porte connaissance, à l'assemblée de l'obligation de détention du permis BE ou à défaut l'attestation de formation B96.

LA commune fait établir des devis pour le permis BE et tiendra informé les membres du Conseil municipal de l'évolution du dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** la signature de la convention,

**DONNE TOUT POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette décision.

**04. SALLE INFORMATIQUE – MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE – Délibération n°  
201703.04**

Madame le Maire présente à l'assemblée la mission de contrôle technique, pour la salle informatique, présenté par ALPES CONTROLES qui s'élève à 1 430 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** la mission pour le montant annoncé

**DONNE TOUT POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette décision.

**05. BIBLIOTHEQUE – RECONDUCTION CONTRAT MAINTENANCE LOGICIEL –  
Délibération n° 201703.05**

Madame le Maire porte connaissance à l'assemblée de l'échéance du contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque.

La société PMB qui a fourni le logiciel a proposé le renouvellement au prix de 816.98 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** la reconduction du contrat de maintenance,

**DONNE TOUT POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette décision.

**06. ELABORATION SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES – Délibération n° 201703.06**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer un schéma de gestion des eaux pluviales.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

Le conseil municipal **DECIDE**

**DE PRESCRIRE** sur l'intégralité du territoire communal un schéma de gestion des eaux pluviales,

**DE RETENIR LA** proposition du cabinet REALITES ENVIRONNEMENT

-Etude 6 880 € HT 8 256 € TTC

**D'INSCRIRE** les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration de ce schéma d'eaux pluviales au budget de l'exercice considéré en section d'investissement,

**DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental et auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne une demande de subvention.

**DE DONNER DELEGATION** à Madame le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant ce schéma d'eaux pluvial

## 07. INFORMATIONS DIVERSES

Paul SALEN le 23 mars à 18h

SIEL le 31 mars

Tableau des permanences Electorales à chaque conseiller

Association « GRAINES » le 1<sup>er</sup> avril – cinéma Colisée

Association « droit pour mourir dans la dignité »

Cérémonie fleurissement le 23 mars

Nettoyage de printemps le 8 avril.

Commission association peu de changement : une subvention en plus « atelier du Mardin »

Ecole : chauffeuse reçue : revoir avec Laïla date de pose avec les employés municipaux.

TAP : réunion cette semaine avec Julie pour organisation des prochains TAP

Pauline (stagiaire) intervenante en musique → la mairie donne son accord sous la responsabilité de l'intervenante.

Com. Communication : revoir pour l'implantation de la fresque des TAP.

## DATE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 10 avril à 20h00.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

